

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Convention de partenariat 2021-2022 entre le Département de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire pour l'accès à la formation et l'emploi des personnes en réinsertion	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail, et notamment les articles L.5312-1 et suivants, L.6221-1 et suivants et L6111-3,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.263-1,
- VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement général sur la protection des données (RGPD),
- VU** la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la nouvelle offre de formation professionnelle structurée autour de trois grands programmes : PRÉPA, VISA, ACCES,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion
- ENTENDU** Christelle CARDET, Violaine LUCAS, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Anne-Sophie FAGOT, Pascal GANNAT, Christophe CLERGEAU, André MARTIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la Convention de partenariat 2021-2022 entre le Département de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire pour l'accès à la formation et l'emploi des personnes en insertion,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs